

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2018

M. DESBOS Sylvain	Présent	M. FONTANEL Daniel	Présent
Mme DESCHAUX Sylvie	Présente	Mme REGAL Ysaline	Présente
M. CHAMBON Dominique	Excusé (pouvoir à Daniel Fontanel)	M. FOUREL Christian	Présent (parti à 19h55)
Mme CAILLET GIROUX Sophie	Présente	Mme BESSEAS Isabelle	Présente
M. JUILLIAT Henri	Présent	M. DELOLME Vincent	Présent
Mme DESFONDS DEYGAS Chrystelle	Présente	M. MANIOULOUX Roland	Présent
M. WERNIMONT Antonino	Présent	Mme FANGET Charlène	Présente
Mme JULLIAT Sonia	Présente		

La séance ordinaire est ouverte à 18h30 sous la présidence de M. le Maire.

Nomination d'un secrétaire de séance : Sophie CAILLET GIROUX

Approbation à l'unanimité du PV du 30 janvier 2018

Votes pour : 15	Abstentions :	Votes contre :
-----------------	---------------	----------------

Finances locales :

M. Desbos, Maire, sort de la salle, en respect des dispositions légales.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 ET DU COMPTE DE GESTION -
AFFECTATION DU RESULTAT

M. Fontanel présente les comptes administratifs et les comptes de gestion 2017 de la commune, de la maison de santé et de l'assainissement.

- Commune

Le conseil municipal approuve le compte administratif de l'exercice 2017 et le compte de gestion faisant apparaître un excédent de fonctionnement de 29 518,33 euros et un excédent d'investissement de 207 339,88 euros.

Le conseil municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017, considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de 29 518,33 euros au compte 1068.

- Assainissement

Le conseil municipal approuve le compte administratif de l'exercice 2017 et le compte de gestion faisant apparaître un excédent de fonctionnement de 29 577,99 euros et un excédent d'investissement de 186 199,92 euros.

Le conseil municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017, considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de 29 577,99 euros au compte 002.

- Maison de santé

Le conseil municipal approuve le compte administratif de l'exercice 2017 et le compte de gestion faisant apparaître un déficit de fonctionnement de 8 256,00 euros et un déficit d'investissement de 29 109,27 euros.

Les trois comptes administratifs et comptes de gestion sont approuvés à l'unanimité.

Votes pour : 14	Abstentions :	Votes contre :
-----------------	---------------	----------------

M. le Maire est rappelé dans la salle.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

L'adjoint aux finances présente le débat d'orientation budgétaire 2017.

Sont prévus en 2018 la poursuite des travaux d'aménagement du village : parvis de l'église, rénovation de l'ancienne poste, création de parkings, d'une salle des jeunes, d'une gare routière, la dernière tranche pour le changement des lampes fluorescentes ainsi que la voirie.

Départ de M. FOUREL à 19h55

Personnel :

ATTRIBUTION HEURES COMPLEMENTAIRES

Après délibération, le Conseil Municipal :

- DECIDE de rémunérer Madame Poix Chrystel pour quatre heures de travail correspondant à l'accomplissement de travaux supplémentaires durant les périodes du 05 février au 09 février et du 26 février au 03 mars 2018.

Cet agent est employé en qualité d'adjoint d'animation contractuel, pour assurer les fonctions d'encadrement et service des repas aux enfants, ainsi que des travaux d'entretien des locaux de la cantine scolaire municipale.

Votes pour : 14	Abstentions :	Votes contre :
-----------------	---------------	----------------

CREATION D'UN POSTE D'ATTACHE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, considérant l'accès au grade d'attaché territorial par voie de promotion interne d'un agent communal occupant le grade de secrétaire de mairie, il serait souhaitable de procéder à la création d'un emploi d'attaché d'une durée hebdomadaire de trente-cinq heures, en application des lois et règlements de la fonction publique territoriale régissant le statut particulier du présent emploi.

La proposition du Maire est mise aux voix.

Le Conseil Municipal,

- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 complétée et modifiée, portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

- Vu le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,
 - Vu le décret n°87-1100 du 30 décembre 1987 portant échelonnement indiciaire applicable aux attachés territoriaux,
- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire
Après en avoir délibéré,
DECIDE, à 12 voix pour et 2 abstentions :
- d'accéder à la proposition de Monsieur le Maire,
 - de créer à compter du 01 mars 2018 un poste d'attaché territorial (catégorie A), de trente-cinq heures hebdomadaires,
 - de compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,
 - les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget de la commune.

Votes pour : 12	Abstentions : 2	Votes contre :
-----------------	-----------------	----------------

Questions diverses

- BAIL COMMERCIAL AU COIN DES SAVEURS : IMPAYES

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que M. RAYMOND Lilian, locataire du local commercial 27 grande rue, présente un important arriéré de loyers impayés. Le 11 janvier dernier, lui a été adressé commandement de payer visant la clause résolutoire.

Il s'était engagé à purger sa dette auprès de la trésorerie de Saint Félicien mais aucun de ces engagements n'a été tenu.

En voie de conséquence, il convient d'engager une procédure pour faire constater la résiliation du bail et la récupération des locaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DONNE SON ACCORD pour l'engagement de la procédure d'expulsion à l'encontre du locataire,

MANDATE le Maire pour engager toutes les démarches nécessaires à cette décision

AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à la procédure

AUTORISE le Maire à saisir le Tribunal de Grande Instance de Privas afin de demander la résiliation du bail communal de M. RAYMOND Lilian en vue de son expulsion

DESIGNE Maître Chrystel LOTODE, 420 route du Forez à Davézieux à l'effet de représenter et défendre les intérêts de la commune dans cette instance

Votes pour : 14	Abstentions :	Votes contre :
-----------------	---------------	----------------